



Projet « Promotion des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive des femmes et des filles et de l'Égalité des genres au Maroc »

Termes de référence relatifs à la mise en œuvre du deuxième cycle de formation au profit des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences (FVV)

Cycle : « Normes de Services essentiels de prise en charge et d'accompagnement des FVV »

Juillet 2021

[Informations générales :](#)

Date de début de la consultation : 02 Aout 2021

Date limite d'envoi des candidatures : 26 juillet 2021

Durée et niveau d'effort de la mission : 70 jours

I. Contexte

La lutte contre la violence à l'encontre des femmes (VFF) constitue un axe prioritaire de la promotion de leurs droits au Maroc.

Convaincu que le véritable progrès social découle des principes d'égalité, de dignité et de justice sociale, le gouvernement marocain a œuvré, à concentrer et à intensifier ses efforts pour protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination et de violence, pouvant constituer une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales et empêcher celles-ci de jouir totalement ou partiellement desdits droits.

Il s'est engagé dans le processus, suivant une approche holistique qui s'appuie sur plusieurs dimensions, dont la prévention, la protection, la prise en charge et l'autonomisation, tentant de proposer une réponse politique aussi globale que possible, où les initiatives gouvernementales et civiles sont en cohésion et les efforts des institutions concernées intensifiés.

L'action gouvernementale a ainsi conjugué l'approche de prévention et de prise en charge, à travers :

- La finalisation du document de la politique nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et des filles-horizon 2030, visant à identifier une vision globale qui traite le phénomène dans ses différents aspects et dans tous les contextes. Cette politique nationale met l'accent sur les quatre « P » piliers de lutte contre ce phénomène à savoir : la prévention, la protection, la poursuite des auteurs de violences et la prise en charge des victimes.
- L'approche multidimensionnelle incarnée par la loi 103.13, relative à la lutte contre les violences faites aux femmes, qui constitue un des piliers essentiels pour mettre fin à l'impunité et implémenter un système de protection et de prise en charge des femmes victimes
- Son texte d'application, qui traite un ensemble de situations réglementaires relatives essentiellement aux mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violence ;
- La loi 65.15 relative aux établissements de protection sociale et ses textes d'applications, ainsi que les autres lois qui incriminent l'exploitation et la traite des êtres humains, protègent les travailleuses et travailleurs domestiques, en plus de la lutte contre les images stéréotypes et les formes de discrimination dans les médias et ailleurs.

En tant que Ministère en charge des questions de l'égalité et de droit des femmes en général, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF) a aussi pour mission de coordonner les stratégies et les interventions en la matière, en collaboration avec les acteurs institutionnels et la société civile. Il mène dans ce contexte, plusieurs initiatives, dont :

- Le développement, sur le temps, de la connaissance, à travers l'élaboration de plusieurs enquêtes et études dont le bulletin de l'égalité, la 2^{ème} enquête de prévalence des VFF, l'appui institutionnel apporté à l'observatoire national de la Femme, le développement d'un système institutionnel de violence à l'égard des femmes ;
- L'organisation annuelle des campagnes de sensibilisation sur le phénomène de la violence faite aux femmes,

Ces actions ont été renforcées par l'appui au développement des services et prestations en faveur des femmes victimes de violence (FVV), à travers l'appui financier des centres d'écoute des FVV entre 2012-2020 avec plus de 60 millions de Dhs, et la mise en œuvre du programme « IWAE wa TAMKINE/hébergement et autonomisation » mené en partenariat avec l'Entraide Nationale, qui vise à mettre en place vers fin 2021, 85 établissements multifonctionnels pour les femmes

(EMF), avec des services d'écoute, d'orientation, de formation, de médiation sociale, d'hébergement provisoire et autres.

En cela, la **Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV)** a été mise en place le jeudi 5 septembre 2019. Elle consolide les efforts de prise en charge et de coordination entre les différents intervenants en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, eu égard aux attributions qui lui sont conférées, en vertu de la loi 103.13 et son décret d'application notamment celle de garantir la coordination des interventions au niveau national et, la promotion des mécanismes de prise en charge et de coordination au niveau régional et local, donner son avis au sujet des plans d'action des commissions de coordination régionales et locales, superviser leur exécution, recevoir et examiner les rapports de ces commissions et élaborer un rapport national, en plus de la promotion du partenariat avec la société civile

Signée le 8 Mars 2020 à Marrakech, sous la présidence effective de **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem**, présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc (UNFM), « **La Déclaration de Marrakech pour mettre fin à la violence faite aux femmes** » prévoit par ailleurs un ensemble d'engagements en faveur de la lutte contre la violence faite aux femmes, pris par les sept institutions signataires: le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, le Ministère délégué chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la Présidence du Ministère Public et la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

Les achèvements et les avancées que l'on constate aujourd'hui ont connu une forte dynamique après l'entrée en vigueur de la loi n° 103.13 le 13 septembre 2018. En effet, tous les intervenants impliqués dans la mise en œuvre de cette loi ont doublé d'effort pour harmoniser leurs interventions et structures avec les exigences de cette loi.

La pénalisation des actes de violences a également été renforcée, et de nouvelles mesures de protection appliquées.

La loi n° 103.13 a certes eu un impact direct sur la dynamique institutionnelle au niveau national, régional et local et a conduit à la réalisation de plusieurs actions permettant l'adaptation du système de prise en charge avec les exigences de cette loi et son décret d'application, mais également le renforcement des mesures de prévention contre le phénomène en application à l'article 17 de cette loi. L'élaboration de la politique nationale en perspective de 2030 en est une des illustrations visant à développer une réponse nationale intégrée pour contrer le phénomène.

Dans ce sens, le Ministère de la Solidarité du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF) a procédé dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et à la disponibilité et à la qualité des services » à l'élaboration et la mise en œuvre du programme « **TAKAFOL** » de formation triennale au profit des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des femmes victimes de violence. Ce dernier a pour objectif d'améliorer la qualité des services rendus aux FVV, en renforçant les compétences de l'ensemble des membres de l'écosystème des EMF. Son opérationnalisation s'est concrétisée par l'organisation d'un premier cycle de formation à distance en décembre 2020 avec plus de 400 participants et participantes.

Dans la continuité de la mise en œuvre de ce programme **de formation « TAKAFOL »**, le Ministère de la Solidarité du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF) lance en partenariat avec l'UNFPA et avec l'appui de l'Ambassade du Canada, un appel à consultation, **pour le recrutement d'un bureau d'étude ou d'une équipe de formateurs /formatrices** en vue de mettre en œuvre le 2^{ème} cycle de formation au profit des acteurs œuvrant dans la chaîne de prise en charge des femmes et filles victimes de violence.

II. Objectifs, cibles et résultats attendus de la prestation

Objectif général : Renforcer les capacités des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des FVV, notamment les EMF, leurs partenaires associatifs et institutionnels et les bénéficiaires de leurs services, en vue d'améliorer et d'unifier la qualité de services rendus par les EMF.

Objectifs spécifiques :

- **Renforcement de la maîtrise du cadre normatif et juridique des droits des femmes au niveau national :** Ce module vise la maîtrise et la compréhension du cadre juridique national notamment les dispositions de la constitution et les différentes lois protégeant les femmes contre les violences et les discriminations fondées sur le sexe tel :

- La loi 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes,
 - La loi 65-15 relative aux établissements de protection sociale,
 - La loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains,
 - La loi 19.12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques
 - Les dispositions sur la protection des données personnelles,
 - Les dispositions du code du travail en lien avec la lutte contre la violence et la discrimination aux lieux du travail,
 - Le cahier de charge spécifique des établissements multifonctionnels des Femmes,
- **Renforcement des compétences liées aux métiers de prise en charge des femmes victimes de violence:** Ces modules visent le renforcement de compétences dédiées aux métiers d'appui permettant l'acquisition des aptitudes en matière de procédures et de respect des normes de qualité :
- Procédures de prise en charge des femmes en situation difficile au sein des EMF : les services essentiels, les normes de prise en charge et la chaîne des acteurs,
 - Procédures de signalement de l'enfant en danger qui accompagne la FVV ,
 - Protocole d'hébergement y compris l'admission et la sortie,
 - Protocole de Médiation familiale et sociale.
- **Coaching:** Ce module vise à outiller les ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des femmes victimes de violence en vue de conduire leurs missions avec professionnalisme :
- Communication Non Violente
 - Intelligence émotionnelle

Les cibles visées par ce deuxième cycle de formation est l'ensemble de l'écosystème des EMF, composé de 4 catégories suivantes :

- **Management stratégique** : Fondateur(trice) de l'EMF, Président(e) / de l'association qui contribue à la gestion de l'EMF.
- **Management opérationnel** : Directeur(trice) de l'EMF qui relève de l'Entraide Nationale, ou de l'association.
- **Cœur de métier** : Assistante sociale, chargé(e) d'écoute et d'orientation, chargé(e) d'accueil, accompagnateur (trice) psychosociale, centres d'écoute/ONG,
- **Partenaires** : les représentants des services externes, les associations et centres d'écoute dans l'environnement des EMF.

Les résultats attendus :

- Les ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des FVV maîtrisent les normes juridiques nationales en matière de prise en charge et de protection des femmes victimes de violence ;
- Les ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des FVV maîtrisent les procédures de prise en charge des FVV et le respect des normes de qualité ;
- Les assistantes sociales, les écoutantes sont outillées pour dépasser les contraintes liées à l'exercice de leur métier.

III. Pédagogie et modules retenus pour le deuxième cycle de formation

Les modules retenus pour ce deuxième cycle de formation sont en lien avec les blocs juridiques, Management, d'appui et de développement personnel. Cette formation sera administrée **en mode hybride (en présentiel et à distance)** au profit des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences

Les modules seront assurés par des formateurs/trices expert(e)s en leurs domaines, qui animeront en présentiel des sessions de formations qui seront transmises en Visio conférences.

Les modules de la formation, sont au nombre de 07 et se présentent comme suit :

| Axes et thèmes des modules de formation | Public ciblé |
|---|--------------|
| Formation au cadre normatif et juridique des droits des femmes au niveau national | |

| Axes et thèmes des modules de formation | Public ciblé |
|---|--|
| 1. Cadre normatif juridique national en matière de lutte contre les violences faites aux femmes (la loi 103.13, la loi 65.15, la loi 27-14, la loi 19.12....) | Tout le personnel des EMF/ Partenaires (Départements ministériels et leurs services externes) / ONG et centres d'écoute. 100 personnes en 2 sessions en présentiel et à distance |
| Formation / compétence liées aux métiers d'appui | |
| 2. Procédures de prise en charge des femmes en situation difficile au sein des EMF : les services essentiels, les normes de prise en charge et la chaîne des acteurs 3. Procédures de signalement de l'enfant en danger qui accompagne la FVV 4. Protocole d'hébergement y compris l'admission et la sortie 5. Protocole de Médiation familiale et sociale | Le personnel métier dans les EMF /Assistentes sociales, écoutantes des EMF, ONG, cellules de prise en charge institutionnelles 100 personnes en 3 sessions en présentiel et à distance |
| Coaching | |
| 6. Communication Non Violente 7. Intelligence émotionnelle | Le personnel métier dans les EMF / les centres d'écoutes / les partenaires externes / cellules de prise en charge institutionnelles. 100 en deux sessions en présentiel et à distance |

Les Outils supports et le format des modules :

Pour se rapprocher le plus possible de la stimulation et de la qualité d'interaction, que peut créer une formation en présentiel chez ses bénéficiaires¹, et pour capter l'intérêt d'une audience qui se retrouve à distance, il a été envisagé que l'administration de chacun des modules de formation se fasse en s'appuyant sur les supports suivants, sauf meilleure proposition du prestataire :

En amont de la formation² : une fiche de cadrage du module, comportant :

- Les objectifs de la formation,
- Le temps requis pour la dispenser,
- Le plan de la formation,
- La meilleure façon de la suivre et de compléter ses exercices,
- Les exigences techniques requises pour la dispenser.

Durant la formation :

- Un support Powerpoint théorique (ou équivalent), qui reprend de manière simple, illustrée et conviviale la thématique du module concerné, très précise avec les références nécessaires,

Après la formation :

- Le recueil des textes de lois ou autres documents jugés pertinents pour accompagner la formation,
- La fiche de synthèse, qui renvoie vers les principales notions et définitions abordées,
- Le test d'évaluation, d'auto-évaluation ou de feedback, permettant d'apprécier le degré d'assimilation de la formation, par les bénéficiaires,
- Le reporting ou rapport d'évaluation de la formation,
- La liste des participants,
- Une attestation de participation,
- La synthèse des travaux des participants (projets à mettre en place, travaux de groupes).

¹ Dites andragogiques

² Eléments à transmettre aux bénéficiaires de la formation avant son déroulement

Liste exhaustive des outils/moyens pédagogiques dispensés pour la réalisation de la formation : Selon les thématiques dispensées et la qualification des bénéficiaires, les outils et moyens andragogiques mis en place seront constitués dans une large proportion des :

- Apports théoriques et pratiques de l'animateur
- Travaux en groupes sous forme d'ateliers de travail
- Jeux de rôles et mises en situation
- Étude de cas
- Partage d'expériences et témoignages
- Exercices pratiques
- Tests et autodiagnostic
- Exemples d'illustration
- Débat Visuel

La clôture de chaque session de formation comportera :

- Un rappel synthétisant les volets clés associés,
- Une séance des questions et réponses,
- Des recueils des recommandations des participants,
- Une évaluation ou un feedback de la session par les participants et le formateur.

Déroulement, modalités d'administration du cycle de formation et livraison de ses supports : Le cycle de formation sera exécuté, suivant un calendrier précis, préalablement établi ; les formations seront assurées par des formateurs (trices), spécialistes en la matière.

Les enregistrements, ainsi que les supports (Powerpoint théorique et vidéo pédagogique « parole d'experts », ...) seront remis par le prestataire au Ministère sous format exploitable dans la plateforme électronique, son site internet et certaines pages de ses réseaux sociaux, afin de servir des visionnages ultérieurs.

Tous les prérequis techniques et de communication et d'interconnexion nécessaires à la réalisation des prestations objet de la présente consultation sont à la charge du prestataire qui doit être doté de l'infrastructure nécessaire pour la bonne exécution sans interruption.

IV. Champ de compétences et dimensionnement du 2^{ème} cycle de formation

La prestation de formation ci-présente sollicite trois champs de compétences relatifs au droit, à la psychologie sociale et au coaching et développement personnel.

Comme le mentionne le tableau ci-dessous, elle consistera (approximativement) en **07 modules de formation en 7 sessions de formation**, soit l'équivalent de **9 jours de formation par module** comprenant la préparation des modules, l'exécution de la formation, et le reporting de chaque session.

| Thème | | Populations ciblées | Nbr de bénéficiaires | Nbr de sessions |
|-------|--|---|----------------------|-----------------|
| 1. | Cadre normatif juridique national en matière de lutte contre la violence faites aux femmes (la loi 103.13 la loi 65.15 la loi 27-14, la loi 19.12....) | Tout le personnel des EMF et ONG | 100 | 2 |
| 2. | Procédures de prise en charge des femmes au sein des EMF | Le personnel métier dans les EMF /Assistants sociales, écoutantes des EMF, ONG, cellules de prise en charge institutionnelles | 100 | 2 |
| 3. | <ul style="list-style-type: none"> - Procédures de signalement de l'enfant en danger qui accompagne la FVV - Protocole d'admission et de sortie de l'hébergement - Médiation familiale et sociale | Le personnel métier dans les EMF /Assistants sociales, écoutantes des EMF, ONG, cellules de prise en charge institutionnelles | 100 | 1 |
| 4. | Communication Non Violente | Assistants sociales, écoutantes des EMF, centres de médiation familiale | 100 | 1 |

| Thème | | Populations ciblées | Nbr de bénéficiaires | Nbr de sessions |
|-------|--|--|----------------------|-----------------|
| 5. | Coaching des écoutantes œuvrant dans les EMF | Assistantes sociales, écoutantes des EMF, centres de médiation familiale | 100 | 1 |
| | | | Total | 7 |

V. Consistance de la prestation

Pour la réalisation de cette consultation, le prestataire travaillera le long de sa mission, en étroite collaboration avec le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF) et les représentants concernés de l'UNFPA, dans le cadre d'un **comité de suivi**.

Le prestataire devra élaborer une note méthodologique, qui prend en considération les orientations fournies dans les termes de références, et résume :

- **La démarche et l'approche pédagogique adoptée,**
 - Une description succincte des outils pédagogiques utilisés pour l'encadrement et l'animation des modules de formation en présentiel et à distance, reprenant les deux types de supports mentionnés plus haut :
 - les présentations Powerpoint,
 - les vidéos pédagogiques rapportant les paroles d'experts, etc.
- Une description succincte des outils réservés au reporting et à l'évaluation de l'action,
- **Le planning envisagé** pour l'exécution des formations dans le délai fixé par le maître d'ouvrage,
- **La liste de l'équipe affectée à la mission**, constituée par le / la chef (fe) de projet coordinateur (trice) pédagogique, les formateurs (ces), avec leurs CV et leur mandat **et leurs attestations de référence (au moins 3 attestations pour chaque formateur/formatrice)**

VI. Obligations du prestataire

Pour la réalisation de la consultation, le prestataire s'engage à :

- déployer ses meilleurs efforts pour apporter une réponse aux attentes du maître d'ouvrage et ses partenaires ;
- affecter les moyens en personnel, matériel pédagogique et logistique, qu'il a proposés dans son offre technique. Pour tout changement, le prestataire devra avoir, au préalable, l'accord écrit du maître d'ouvrage ;
- soumettre à l'agrément du maître d'ouvrage, tout changement dans le planning de réalisation des prestations objet du marché issu du présent marché ;
- désigner un Chef de projet et coordinateur pédagogique par thème de formation, auprès du maître d'ouvrage. Celui-ci sera muni des pouvoirs nécessaires et assurera, pour les aspects pédagogiques de la formation, la représentation du prestataire et la coordination quotidienne avec le Comité de suivi ;
- Deux exemplaires de tous les supports de formation (présentations projetées et documentation fournie aux participants.....) doivent être communiqués au maître d'ouvrage sous formats électronique et papier qui en acquière ainsi propriété 72 heures avant .
- Suivre l'assiduité des participants prévus pour chaque session de formation à l'aide de feuilles de présence journalière à émarger par les bénéficiaires. Il informera le maître d'ouvrage journalièrement des absences qu'il aura constatées.
- Pour chaque groupe de formation, le titulaire est tenu d'établir des fiches d'évaluation de la formation en amont et en aval que les services du Ministère se chargent de distribuer et de récupérer. Cette évaluation permettra de dégager des indices de satisfaction par rapport :
 - Au niveau initial de compétence des apprenants ;
 - A l'assiduité des participants ;
 - A l'assimilation du contenu par les participants ;
 - Aux conditions de déroulement de la formation ;
 - A la qualité de l'animation ;
 - A la qualité et à la consistance de la documentation remise aux participants.
- Délivrer une attestation de participation à tout participant ayant suivi toute la formation, élaborée en commun accord avec le maître d'ouvrage ;
- respecter la confidentialité et le secret professionnel couvrant les informations de toute nature qui lui seront communiqués dans le cadre de cette prestation ;
- restituer en cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, et à la suite de la demande du maître d'ouvrage, l'ensemble des livrables sous format papier et électronique. Les enregistrements doivent être fournis selon les standards de compression sur disque dur externe interface USB 3.0 minimum capacité 1To (à fournir en 3 exemplaires) ;

En cas de non-respect des obligations souscrites dans le cadre du marché issu du présent appel d'offres, la responsabilité du prestataire pourra être engagée.

VII. Obligations du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage à coordonner et faciliter la mission du prestataire et à mettre à sa disposition toutes les informations utiles pour l'accomplissement de sa mission.

VIII. Livrables attendus

| Prix | Livrables | Nombres de jours d'exécution |
|------|--|------------------------------|
| I | <p>La note méthodologique, comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une explication de l'approche adoptée par le prestataire, incluant la démarche à suivre, prenant en considération les orientations fournies dans les termes de références (contexte, objectifs, méthodologie, tâches et activités, techniques de reporting et d'évaluation envisagées), ▪ Une description succincte des outils pédagogiques utilisés pour l'encadrement et l'animation des modules de formation en présentiel et à distance, reprenant les deux supports mentionnés plus haut : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation Powerpoint, ○ Clip pédagogique audiovisuel, rapportant la parole d'un (e) d'expert(e), qui partage son savoir sur le sujet abordé, ses observations et fait part de son expérience, sur l'ensemble du sujet ou un de ses points en particulier. ▪ La description de l'équipe mobilisée au profit de la mission, soit : <ul style="list-style-type: none"> ○ La liste de l'équipe de formateurs (ces) affectée à la réalisation des formations, ○ Les CV des formateurs y compris celui du coordinateur /chef (fe) de projet avec les attestations de référence au moins trois attestations pour chacun d'eux. ▪ Le chronogramme, faisant ressortir les activités relatives à chaque étape du projet, <u>avec l'affectation des formateurs/formatrices</u> pour l'exécution de la mission de formation dans le délai fixé par le maître d'ouvrage. <p><i>Le livrable I – La note méthodologique - est délivrée en Arabe <u>ou</u> en français</i></p> | 5 |
| II | <p>Le kit pédagogique détaillé des modules du cycle de formation des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences, reprenant pour chacun</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les fiches didactiques de formation, ▪ Les supports pédagogiques choisis pour administrer la formation, dont : le support Powerpoint théorique de la formation (ou équivalent) et la vidéo pédagogique audiovisuelle, raliée au thème du module. <p><i>Le livrable II - Kit pédagogique détaillé des modules du cycle de formation – est délivré en arabe, avec résumé de 10 pages en français pour chaque module.</i></p> | 60 |
| III | <p>Le Rapport final, comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résumé analytique des différentes sessions de formation, comprenant, notamment, une synthèse du contenu des formations, une description de déroulement des sessions, les points forts et les points faibles relevés, ainsi que les recommandations), ▪ La liste des participants, par module, ▪ La synthèse des fiches d'évaluations des participants. <p><i>Le livrable III - Rapport final – est délivré en arabe, avec un résumé de 10 pages en français.</i></p> | 5 |

Les livrables/rapports devront être délivrés, en format électronique exploitable (PDF et Word) et en version papier et 2 exemplaires. Les enregistrements doivent être fournis sur disque dur externe interface USB 3.0 minimum capacité 1To (à fournir en 3 exemplaires).

Les supports Powerpoint de la formation, les vidéos pédagogiques ainsi que les enregistrements des sessions de formation **sont en langue arabe**.

IX. Modalités de règlement

Le règlement des prestations réalisées sera effectué par phase sur la base de factures établies par le titulaire, comme il suit :

- Prix I : 5% du montant total du contrat après validation de la note méthodologique ;
- Prix II : 70% du montant total du contrat après réalisation de tout le cycle de formation et validation du kit pédagogique complet ;

- Prix III: 25% du montant total du contrat après remise et validation du Rapport final.

X. Propriété du document

Après approbation par le Maître d'Ouvrage, tous les livrables établis par le Prestataire de services et tous les produits réalisés à l'occasion du présent contrat deviennent propriété du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, le l'Egalité et de la Famille.

Le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, le l'Egalité et de la Famille dispose de tous les droits pour les utiliser pour ses propres réalisations sans aucune redevance au Prestataire de services.

Le prestataire de service doit garantir au Ministère de la Solidarité, du Développement Social, le l'Egalité et de la Famille et à UNFPA l'absence de droits de propriété qui pourraient grever les livrables réalisés au titre du contrat. Il doit également garantir au Ministère et à l'UNFPA contre tout recours de toute personnes qui apparaîtrait sur tout enregistrement ou support de formation faisant partie des livrables de la présente consultation contre les droits à l'image

Les livrables et les rushes des films produits pour la réalisation des prestations du présent contrat sont la propriété exclusive du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'égalité et de la Famille qui peut les utiliser selon ses propres besoins avec droit de l'image de toute personne qui apparaîtra dans tous les supports de formation, ainsi que les films produits objet du contrat et ce pour une durée illimitée.

Les supports de formation et les films ne doivent contenir aucune promotion ou référence à toute autre partie que le Ministère, UNFPA et l'ambassade du Canada. L'intitulé exact sera fourni au titulaire après signature du contrat.

Le Prestataire de services ne peut les utiliser pour une raison ou une autre sans l'autorisation écrite du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille.

XI. Durée et niveau d'effort de la mission : 70 jours

La mission débutera mi-juillet 2021. Elle couvrira un nombre de jours effectivement travaillés de **70 jours**, comptant :

- 5 jours pour l'encadrement et la préparation de l'action de formation dans son ensemble,
- 60 jours pour la préparation, l'administration et l'évaluation de chacune des sessions de formation ;
- 5 jours pour le rapport final de l'action.

XII. Qualifications et compétences requises

Cette prestation sera confiée à un bureau d'études, cabinet de conseil ou groupement de consultants, ayant les compétences et expériences confirmées dans les domaines d'intervention de la prestation. Le prestataire devra mettre à la disposition de la mission **une équipe composée au moins de trois profils** et ce comme suit:

- Sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures (Bac+ 5 minimum)
- ayant une expérience avérée comme formateur/formatrice dans les thématiques abordées dans l'objet des formations à délivrer comme suit :
 - ✓ **Formateur juriste** : un profil ayant une expérience professionnelle solide, dans l'animation des sessions de formation en **Droit**, disposant au moins de 10 ans d'expérience en tant que formateurs surtout en droit privé
 - ✓ **Formateur en psychologie social** : ayant une expérience professionnelle avérée (10 ans) dans le domaine de la psychologie ou d'assistance sociale ou l'accompagnement des individus en matière d'écoute.....)
 - ✓ **Formateur en Coaching et développement personnel, psychologie ou thèmes similaires** : ayant une expérience professionnelle solide (10 ans), dans l'animation des sessions de formation en coaching et développement personnel et surtout dans les thèmes de formation ciblées dans ce cycle.
 - ✓ La présence dans l'équipe de formation d'un(e) expert(e) en genre et droit des femmes est un atout.

XIII. Dossier de soumission de l'offre

Cet appel à consultation est ouvert aux bureaux d'étude ou groupement de consultants. Les soumissionnaires intéressés sont invités à envoyer leur dossier de soumission électronique aux adresses suivantes: guedira@unfpa.org, elmejhoub@unfpa.org, plus tard le **lundi 26 juillet 2021 à 16h30**, GMT+1, date et heure limites de réception des candidatures.

Le dossier de soumission des offres doit comprendre obligatoirement :

➤ **Une Offre technique contenant :**

1. La note méthodologique, qui porte sur l'ensemble de la démarche pédagogique adoptée et présente les outils nécessaires à la réalisation des prestations, soit :

a) **Une note d'ensemble qui présente :**

- la démarche pédagogique et ses objectifs,
- les scenarii, les outils, les supports de formation et les méthodes d'animation envisagés,
- la solution proposée pour la téléformation et le mode opératoire technique de son déploiement ; pour assurer la réalisation de la prestation, dans les meilleures conditions et garantir son efficacité ;

b) **Un chronogramme, faisant ressortir les activités relatives à chaque étape du projet, avec l'affectation des formateurs pour l'exécution de la mission de formation dans le délai fixé par le maître d'ouvrage.**

2. La liste de l'équipe affectée à la réalisation

Reprenant les éléments décrits dans le point précédent, l'équipe impliquée dans le projet de mise en œuvre du premier cycle de formation à distance, au profit des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences, sera constituée :

- Chef d'équipe, coordinateur interlocuteur du Ministère
- Trois (3) formateurs (trice) au moins, sachant que le/la Chef(fe) d'équipe, coordinateur et interlocuteur du Ministère peut intervenir également en tant que formateur (trice) durant la mission et par la suite peut être un des trois ressources proposées.
- La présence dans l'équipe d'un expert(e) genre et droit des femmes est un atout

Le concurrent (bureau d'Etudes, cabinet de conseil ou groupement de consultants) devra établir une liste précisant l'ensemble de l'équipe impliquée dans le projet, accompagnée de leurs CV, attestations de références et autres avec précision de l'affectation et rôle de chacun.

L'équipe sera évaluée en fonction de la qualification de ses membres, de la pertinence de la complémentarité de leurs compétences et en fonction et de leurs expériences dans la réalisation des prestations similaires, sur la base de l'étude des attestations de référence remises.

Le concurrent (bureau d'Etudes, cabinet de conseil ou groupement de consultants) joindra également au chronogramme, faisant ressortir les activités relatives à chaque étape du projet, cité dans le point précédent, **le tableau d'affectation des formateurs par module, tel que suivant :**

| Animateur (s) désigné (s) | Module de formation à animer | Charge horaire | Taux horaire d'animation |
|---------------------------|------------------------------|----------------|--------------------------|
| | | | |

➤ **Une Offre financière** détaillant en HT et TTC, le montant total de la prestation et sa répartition suivant les deux prix, tels que décrits dans la consistance de la mission (Voir une suggestion de présentation de l'offre financière au niveau de l'Annexe 1)

L'offre financière devra également mentionner le nombre total de jours estimés nécessaires pour l'exécution de la prestation, leur répartition par tâches (ou prix) attendus, les honoraires journaliers des consultants et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations.

Les dossiers d'offres qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

XIV. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps : L'évaluation de l'offre technique, puis l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Phase 1 : Analyse technique comparative des offres

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison technique des offres. Une note technique T sur

1000 sera attribuée à chaque offre, sur la base du barème suivant :

| | |
|--|--------------------|
| N1. Méthodologie et plan de travail - Pertinence de la réponse de l'offre | 400 points |
| Qualité de la note méthodologique décrivant l'approche et les outils préconisés pour la bonne réalisation de toutes les étapes de la mission | 250 |
| Réalisme du chronogramme des activités calendrier et qualité du tableau d'affectation des ressources | 100 |
| Degré d'innovation de la proposition et valeur ajoutée de l'approche méthodologique par rapport aux spécifications des TDR | 50 |
| N2. Equipe affectée au projet - Qualification et compétence des consultants et formateurs | 600 points |
| N.2. 1 Qualification du formateur (trice) juriste | 200 |
| - Diplôme (bac+5) : 50 points - Expérience (10 ans) : 150 points avec au moins 3 attestations de références en tant que formateur dans le domaine | |
| N.2. 2 Qualification du formateur (trice) en Psychologie sociale | 200 |
| - Diplôme (bac+5) : 50 points - Expérience (10 ans) : 150 points (avec au moins 3 attestations de référence en tant que formateur dans des thèmes similaires) | |
| N.2.3 Qualification du formateur en Coaching et développement personnel | 150 |
| - Diplôme (bac+5) : 50 points - Expérience (10 ans) : 100 points | |
| N.2.4(facultatif) : qualification de l'expert(e) genre et droit des femmes | 50 |
| - Diplôme (bac+5) : 20 points - Expérience (5 ans) : 30 points | |
| Total | 1000 points |

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note minimale de 700 points, qui représente 70% des de la note maximale des offres techniques (1000 points).

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins-disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre
Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque offre seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

70% pour l'offre technique
30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

Annexe 1. Suggestion de présentation de l'offre financière

Bordereau du prix global

| Désignation | Prix Forfaitaire en dirhams (hors TVA) |
|---|---|
| Deuxième cycle de formation au profit des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences « normes de Services essentiels de prise en charge et d'accompagnement des FVV» | |
| Total Hors TVA | |
| TVA (20%) | |
| Total TTC | |

Décomposition du montant global

| N° Prix | Désignations | Quantités forfaitaires | Prix forfaitaires en dirhams hors TVA | Total en dirhams Hors TVA par poste |
|----------------|---|-------------------------------|--|--|
| 01 | Proposition de note méthodologique - Cadrage de l'intervention - | 1 | | |
| 02 | kit pédagogique détaillé des modules du cycle de formation des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des Femmes Victimes de Violences | 1 | | |
| 03 | Rapport final des sessions de formation | 1 | | |
| Total Hors TVA | | | | |
| TVA (20%) | | | | |
| Total TTC | | | | |